Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260929-2029_09_10-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES
Département d'Ille et Vilaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2026

Convocation du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Patrice LEQUEUX, Patricia RONDEAU, Vincent DÉSILLE, Samuel GARDAN, Nicolas ROCHER, Marie MARTIN, Virginie BASSET, Laura FAUVEL-LARCHER

Absents Excusés :
Absent :

M. Samuel GARDAN a été nommé secrétaire de séance.

SDE35 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

2029-09-10

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un établissement public de coopération intercommunale qui accompagne les collectivités d'Ille-et-Vilaine dans la transition énergétique, la modernisation des réseaux électriques et gaziers, ainsi que dans le développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du SDE35 adresse chaque année aux communes membres un rapport retraçant son activité, lequel doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal.
Le rapport d'activité 2025 du SDE35, consultable sur son site internet, présente les actions menées dans ces domaines, notamment la rénovation de l'éclairage public, le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, le développement des énergies renouvelables, et la lutte contre la précarité énergétique.
Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) ;
Considérant que le SDE35, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, a pour mission d'accompagner les collectivités dans la transition énergétique, la gestion des réseaux et le développement des énergies renouvelables ;
Considérant que l'article L.5211-39 du CGCT impose la présentation de ce rapport en séance publique du conseil municipal ;
Considérant que la commune de Saint-Aubin-des-Landes, membre du SDE35, doit prendre acte de ce rapport pour en assurer la traçabilité et la transparence ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35).

Secrétaire de séance,

Samuel GARDAN

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ST-AUBIN-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine)

Christophe FESSELIER